



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

États membres

Question écrite n° 119782

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur l'application du traité d'Amsterdam de 1997. Les articles 99 et 104 de ce traité posent le principe d'une coordination d'une politique économique des États membres de la zone européenne, une limitation de leur déficit d'endettement. Ces engagements sont connus sous le terme de pacte de stabilité. Le déficit annuel ne doit pas dépasser 3 % et l'endettement public 60 %. Il souhaiterait donc connaître de combien le déficit budgétaire français a dépassé la norme de 3 % de 2007 à 2010, de combien était pour chacune de ces années le déficit en France et également pour l'ensemble des États européens.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119782

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2011, page 10704

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)